

SECURITE SOCIALE RENTREE 2021

Si vous entrez dans l'enseignement secondaire à la rentrée 2020/2021

La **carte Vitale** est délivrée à tout bénéficiaire de l'Assurance Maladie, à partir de l'âge de 16 ans, ou dès 12 ans sur demande par le parent auquel l'enfant est rattaché, à partir de son compte ameli. Tout élève de la 2^{nde} à la Terminale se doit d'avoir sur lui sa carte vitale pour paraître à un imprévu de santé

Si vous entrez dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2020/2021...

À la rentrée 2019/2020, le régime étudiant de sécurité sociale a disparu. On vous explique les démarches en fonction de votre situation et celles, indispensables, pour bien percevoir vos remboursements de frais de santé.

Si vous vous inscrivez pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur, et que vous

êtes français€, vous serez automatiquement affilié(e) à un régime obligatoire d'assurance maladie pour le remboursement de vos frais de santé, généralement celui de vos parents ou tuteurs légaux, et ce quel que soit ce régime (général, agricole ou autre).

Vous n'avez aucune démarche à effectuer pour cette affiliation, mais profitez-en tout de même pour vous **créer un compte sur ameli.fr** (régime général), **MSA** (régime agricole) ou tout autre espace web de gestion d'un régime spécial afin de bien percevoir vos futurs remboursements de frais de santé.

Si vous poursuivez vos études en 2020/2021 et que vous étiez inscrit(e) à une mutuelle étudiante (comme centre de gestion), **vous basculerez automatiquement vers un régime classique.**

Le régime étudiant de sécurité sociale a disparu au 31 août 2019.

À cette date, tous les étudiants précédemment rattachés à une mutuelle étudiante pour leur sécurité sociale ont été automatiquement rattachés à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de leur lieu d'habitation. Les mutuelles étudiantes, poursuivront, aux côtés de l'Assurance Maladie, leurs actions de prévention santé et continueront à proposer des complémentaires santé spécifiquement adaptées aux étudiants.